

Concours INFACO

Règlement complet du jeu concours de lancement du dernier séateur et de participation au salon Vnitech-Sifel 2022.

1. Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par la société INFACO, domiciliée au 35 bois de Roziès à Cahuzac-sur-Vère (81140), désigné ci-après « l'Organisateur ».

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant : 1 mallette complète séateur Electrocoup F3020 INFACO d'une valeur 1395€ HT.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu-concours est ouvert aux visiteurs du salon Vnitech-Sifel de Bordeaux, qui se tient du 29 novembre au 1^{er} décembre 2022. Les autres exposants, notamment la concurrence, ne peuvent pas participer.

Le concours est ouvert aux visiteurs du monde entier, présents sur le salon.

4. Frais de participation

Le présent jeu concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

5. Modalités de participation

La participation au jeu concours est ouverte à compter du 29 novembre jusqu'au 1^{er} décembre 2022, pendant les heures d'ouverture du salon au public.

La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille et/ou même adresse).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant doit remplir un formulaire de contact et s'inscrire sur une base de données, utilisée notamment pour l'envoi de newsletter mensuelle. Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les inscriptions pour désigner le vainqueur des trois journées de concours.

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Le gagnant sera désigné par tirage au sort, réalisé grâce au logiciel de hasard plouf-plouf.fr, le 5 décembre 2022 à 10h.

Le gagnant sera contacté par téléphone pour organiser les modalités de remise du lot, notamment concernant le choix du revendeur agréé qui remettra le lot. Cette désignation se fera à l'initiative d'INFACO.

C'est le service marketing d'INFACO qui réalisera le tirage au sort et prendra contact avec le gagnant.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 5 décembre 2022. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

8. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les adresses emails des participants seront utilisées pour compléter la base de données clients/prospects, qui sert notamment à l'envoi de newsletter mensuelle.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre du présent jeu concours, dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée indéterminée et traitées par les personnes suivantes :

Services marketing et commercial.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

À tout moment, les participants pourront se désabonner de la liste de diffusion en cliquant sur le lien de désabonnement présent dans chaque newsletter.

Pour tout autre demande, il faudra contacter le service marketing à l'adresse suivante : marketing@infaco.fr

10. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis à disposition et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article ci-dessous.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

11. Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement au stand INFACO du salon Vinitech-Sifel, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2022. Sur demande, il pourra également être envoyé par mail à n'importe quel moment avant/pendant/après le concours sur simple demande auprès de l'Organisateur.

12. Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 1 au plus tard le 2 décembre 2022 midi inclus (cachet de la poste faisant foi).